

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 7 février 2024 à 19h30 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. André Benoit, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller
Yves St-Jacques, conseiller
Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (o) auditeur.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau,

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h30. Il souhaite la bienvenue aux participants.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

R24SE02-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption par résolution – 1er projet de règlement « Règlement 2024-383 modifiant le règlement de zonage numéro 167 concernant les établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires
3. Varia
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R24SE02-061

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N°2024-383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE COURTE DURÉE POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

CONSIDÉRANT QUE lors de séance ordinaire du 7 février 2024, un avis de motion du projet de règlement n° 2024-383 modifiant le règlement de zonage numéro 167 concernant les établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires a été donné;

CONSIDÉRANT QU'il fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Messines adopte le premier projet de règlement n° 2024-383 modifiant le règlement de zonage numéro 167 concernant les établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires;

QU'une copie officielle du règlement 2024-383 soit versée au livre des règlements de la Municipalité de Messines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R24SE02-062

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19h37

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général